

■ Indemnisation de tiers victimes de dommages matériels – Annexe au rapport

1 - Affaire – SILIM ENVIRONNEMENT – sinistre du 26 octobre 2016

Le 26 octobre 2016, le véhicule appartenant à la société SILIM ENVIRONNEMENT a été endommagé par un déflecteur du portique hors gabarit tombé au sol s'encastrant à l'avant du véhicule, dans le tunnel Joliette situé dans le 2^{ème} arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **1463.11 euros** auprès de AIG subrogée dans les droits de son assurée SILIM ENVIRONNEMENT.

2- Affaire – M. Lucien CATANIA – sinistre du 13 mars 2017

Le 13 mars 2017, le véhicule de Monsieur Lucien CATANIA a été endommagé au cours d'une opération de débroussaillage, sis impasse le Bousquet à Châteauneuf-les-Martigues (13220).

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **515.70 euros** auprès d'AXA subrogée dans les droits de son assuré Monsieur Lucien CATANIA.

3- Affaire – Monsieur Hervé PEROZ – sinistre du 6 novembre 2018

Le 6 novembre 2018, le bateau « CIRCE » appartenant à M. Hervé PEROZ été endommagé suite à la rupture de la chaîne d'amarrage du bateau dans le port de Carry-le-Rouet (13620).

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **195.00 euros**.

4- Affaire Mme Alexandra PASTOR – sinistre du 25 septembre 2019

Le 25 septembre 2019, le véhicule de Madame Alexandra PASTOR a été endommagé par la chute d'un arbre, sise place Georges Blanc à Marseille dans le 11^{ème} arrondissement.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **1 732.82 euros** auprès de la MATMUT subrogée dans les droits de son assurée Madame Alexandra PASTOR.

5 - Affaire – M. Lucas TORRES -sinistre du 31 janvier 2020

Le 31 janvier 2020, le véhicule de Monsieur Lucas TORRES a été endommagé en roulant sur une importante défectuosité de la chaussée, sise rue Victoria MARINO dans le 9^{ème} arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **395.14 euros**.

6 - Affaire– M. Lionnel MEDAGLIA -sinistre du 10 avril 2020

Le 10 avril 2020, le véhicule de M. Lionnel MEDAGLIA a été endommagé en roulant sur une importante défectuosité de la chaussée, sise 70 rue de la Crédence dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **240.00 euros**.

7 - Affaire – M. Kamel KOURANE -sinistre du 30 avril 2020

Le 30 avril 2020, le véhicule de Monsieur Kamel KOURANE a été endommagé en roulant sur une importante défectuosité de la chaussée, sise bd Pierre Dramard dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **1395.74 euros**.